

ENQUÊTE PRÉNUPTIALE¹

(chacun des futurs époux est interrogé séparément)

Paroisse du mariage _____, date du mariage _____
 église _____ à _____ heures

Le mariage est un acte important pour vous-même, pour l'Église et pour la société. Je vais donc vous poser des questions auxquelles il vous est demandé de répondre en toute sincérité et vérité. Pour attester de vos réponses, la main sur l'Évangile (s'il s'agit d'un non-chrétien : sur votre honneur), jurez-vous de dire la vérité sur ce qui va vous être demandé? R. _____

ÉTAT CIVIL ET RELIGIEUX

1. Nom _____ Prénoms _____
(usuel) (autres prénoms)
2. Occupation _____ Langue maternelle _____ Niveau de scolarité _____
3. Né² le _____ à _____
(municipalité) (province) (pays)
4. Domicile actuel : adresse _____ Code postal _____
 Paroisse _____ depuis _____
 Téléphone _____ / _____ poste : _____
(personnel) (travail)
 Courriel _____
5. Futur domicile : adresse _____ Code postal _____
 Téléphone _____
6. Père _____ 7. Mère _____
8. Religion _____ baptisé le _____ à la paroisse _____
9. Attestation de naissance par certificat de l'État civil Lieu de l'inscription civile _____
 Attestation du baptême : par certificat³ daté du _____
 ou au registre de cette paroisse _____ ou par déclaration assermentée (affidavit)
(année) (page) (no.)
 Attestation de la confirmation : par certificat au registre de cette paroisse ou par déclaration assermentée

TÉMOIN

10. Qui sera votre témoin au mariage? _____ / _____
(prénom et nom) (lien)

LIBERTÉ RELIGIEUSE ET CIVILE DE LIENS ANTÉRIEURS⁴

11. Avez-vous déjà contracté mariage devant un ministre religieux?⁵ _____
 Avez-vous déjà contracté mariage (ou union civile) devant un officier civil? _____
 Avec qui? _____ où? _____ quand? _____
 Ce mariage (ou union civile) a-t-il été dissous par la mort de votre épouse? _____ certificat de décès
 A-t-il été dissous ou déclaré nul par l'Église catholique?⁶ _____ document
 A-t-il été dissous ou déclaré nul par l'autorité civile?⁷ _____ document
 Votre future épouse a-t-elle déjà contracté mariage religieux ou civil (ou union civile)? _____

PRÉPARATION AU MARIAGE⁸

12. Depuis combien de temps vous fréquentez-vous? _____
13. Comment vous êtes-vous préparés au mariage? _____
14. Connaissez-vous l'état de santé de votre future épouse? _____

EMPÊCHEMENTS, DIFFICULTÉS, PERMISSIONS ET DISPENSES

15. **Consanguinité** : (can. 1091) Y a-t-il entre vous un lien de parenté ? _____
Spécifier lequel⁹ _____
16. **Affinité** : (can. 1092) Votre future épouse est-elle parente de votre première épouse ? _____
Êtes-vous parent de l'époux défunt de votre future épouse ? _____
17. **Disparité de culte** : (can. 1086) Êtes-vous tous deux baptisés ?¹⁰ _____
18. **Autres empêchements ou difficulté** : âge (can. 1083 § 1)¹¹; impuissance (can. 1084); ordres sacrés (can. 1087); vœux (can. 1088); rapt (can. 1089); crime (can. 1090); honnêteté publique (can. 1093); adoption (can. 1094); inaptitude psychique (can. 1095)¹². _____
19. **Mariage mixte** : (can. 1124) Est-ce que l'un de vous est baptisé non catholique ?¹³ _____
20. **Minorité** : (can. 1083 § 2) Avez-vous l'autorisation légale pour votre mariage ?¹⁴ _____
21. **Raisons canoniques**¹⁵ pour demander la dispense (can. 90) de _____

DÉCLARATION D'INTENTION¹⁶

A

ou

B

- Au jour de mon mariage, devant la communauté chrétienne, principalement représentée par mes parents et amis, je vais m'engager en pleine liberté, sans contrainte de la part de qui ou de quoi que ce soit, et en présence de Dieu, à créer avec _____ une véritable communauté de vie et d'amour telle que l'entend l'Église, consacrée par le Christ dans le sacrement du mariage.
- Je veux par cet engagement réciproque, établir entre nous un lien sacré que rien, durant notre vie, ne pourra détruire.
- Je m'engage à être pour mon épouse un véritable soutien et à tout faire pour que notre amour, don de Dieu, grandisse dans une fidélité totale.
- Je m'engage à travailler avec elle à l'évolution de nos présentes relations interpersonnelles, afin que ces relations enrichissent constamment notre amour et notre vie à chacun.
- Je choisis de donner la vie et j'accueillerai dans l'amour les enfants qui naîtront de notre union. Avec mon épouse, je les éduquerai humainement et chrétiennement, avec le meilleur de moi-même.
- Je crois que notre amour nous appelle à toujours nous dépasser en nous mettant au service des autres dans notre foyer, dans la société et dans la communauté chrétienne, en travaillant avec tous pour plus d'amour, de justice et de paix.
- Je crois que, dans le sacrement de mariage, Jésus s'engage avec nous et consacre notre projet. Avec Lui, nous pourrions répondre à son appel.
- Je m'y emploierai, éclairé par l'Évangile et nourri par les sacrements, soutenu par l'Église.

- Reconnaissez-vous que le mariage est ordonné au bien des époux, à la procréation et à l'éducation des enfants ? _____
- Votre intention est-elle d'ordonner votre vie matrimoniale à ces fins ? _____
- Reconnaissez-vous que le mariage lie les époux pour la vie, dans une entière fidélité et qu'il n'est dissous que par la mort de l'un d'entre eux ? _____
- L'intention de vous marier provient-elle d'une décision personnelle : votre projet est-il libre et sans contrainte ? _____

(Omettre ces questions si le futur n'est pas chrétien)

- Reconnaissez-vous que le mariage est un sacrement, c'est-à-dire que Jésus-Christ est particulièrement présent au mariage chrétien ? _____
- Reconnaissez-vous que le mariage chrétien comporte, pour les époux, un engagement à vivre leur vie nouvelle selon l'Évangile ? _____

(Si le futur est un catholique non pratiquant, de foi douteuse ou qui n'a pas la foi)

- Votre intention est-elle de laisser votre épouse libre de pratiquer sa religion et de permettre que vos enfants soient baptisés et éduqués dans la foi catholique ? _____

Je reconnais que cette déclaration engage ma responsabilité.

En foi de quoi, je signe, à la paroisse de

le _____

(le futur époux)

SCEAU

_____ *(la personne autorisée)*

1. L'enquête préuptiale a pour but d'établir et de consigner les données d'un projet de mariage : l'identité des personnes, leur liberté de contracter un mariage, leur préparation au mariage chrétien, leurs intentions quant aux éléments essentiels de l'engagement matrimonial. Pour cette enquête, chacun des futurs époux est interrogé séparément. Pour plus de précisions, on consultera le *Guide canonique et pastoral au service des paroisses [Guide]*.
2. Dès le premier accueil des futurs époux, la personne qui mène l'enquête doit poser certaines questions préalables qui méritent une attention particulière comme celles relatives à l'âge (question 3), à la religion (question 8), au domicile (question 4) et à la liberté de liens antérieurs (question 11). L'enquête préuptiale n'a cependant lieu que plus tard, une fois bien engagée la préparation des futurs époux.
3. On n'acceptera, pour attester du baptême d'une personne catholique, qu'un extrait ou certificat :
 - émis par une paroisse et non par l'État civil,
 - depuis moins de 6 mois,
 - donnant une indication quant à l'existence ou non d'annotations.

Également, il faut exiger un certificat civil de naissance.

4. Pour un catholique, un extrait ou un certificat de baptême répondant aux exigences indiquées à la note 3 suffit normalement pour établir sa liberté de contracter mariage. Pour un non catholique, un document civil officiel (tel un certificat d'état libre, un passeport, un livret de famille) sert à établir sa liberté de contracter mariage. Dans tous les cas où un doute subsiste ou qu'il est impossible de produire les documents prévus, on doit exiger que deux témoins donnent sous serment une attestation de la liberté des futurs époux (Formulaire 2 ou déclaration devant un officier civil autorisé).
5. Vérifier s'il y a eu plus d'un mariage et donner les indications requises pour chacun.
6. S'assurer que le décret de nullité ne comporte aucune restriction. Conserver ce document au dossier. S'il y a une restriction, référer le cas à la chancellerie.
7. Il s'agit d'un jugement irrévocable de divorce ou d'un jugement de nullité. Conserver copie de ce document au dossier.
8. La personne qui mène l'enquête s'enquiert de la préparation des futurs époux, de la connaissance qu'ils ont du mariage tel que le conçoit l'Église, de leurs dispositions quant à la foi chrétienne. Au besoin, elle les aide à compléter leurs connaissances et à renouveler leurs dispositions. Il importe de noter toute observation utile (doute sur la maturité, sur la volonté de s'engager dans le mariage ou sur la présence de foi, mauvaise compréhension de la nature du mariage chrétien, etc.).
9. Pour y voir clair, dresser l'arbre généalogique. D'après la loi civile, est prohibé le mariage entre personnes ayant des liens de parenté :
 - en ligne directe, par consanguinité ou adoption ;
 - en ligne collatérale, par consanguinité, s'il s'agit de frère et sœur ou de demi-frère et de demi-sœur ;
 - en ligne collatérale, par adoption, s'il s'agit de frère et sœur.
10. Les dispenses à demander, l'attitude à tenir et la liturgie à célébrer dans ces cas sont indiquée dans le *Guide*.
11. Conformément au canon 1083 § 2, l'âge minimum pour la célébration licite du mariage au Canada est de 18 ans (CECC, décret n° 12). Une dispense est possible à partir de 16 ans.
12. L'inaptitude psychique ne constitue pas en soi un empêchement et on ne doit donc pas refuser le mariage de prime abord. Toutefois, la présence de difficulté dans ce domaine devra être mentionnée au verso du formulaire 5 (*Supplique et Rescrit*) dans l'espace réservé à cette fin. Pour des cas plus difficiles, en référer à la chancellerie.
13. Le mariage de religion mixte ne requiert pas de dispense mais une permission expresse de l'autorité compétente.
14. La législation civile exige l'autorisation du tribunal avant de procéder au mariage d'une personne de moins de 18 ans.
15. Les raisons canoniques justifiant la dispense de disparité de culte et celle de la forme canonique peuvent être le bien des époux, la préservation de la paix familiale, l'espoir de conversion, etc.
16. Il est proposé deux formules pour la déclaration d'intention ; l'une et l'autre se veulent une occasion d'approfondissement de l'engagement des fiancés. La personne qui mène l'enquête pourra utiliser l'une ou l'autre selon ce qui lui semblera le plus indiqué.